



Cabinet  
Service des sécurités  
Affaire suivie par Mme V. JACQUET  
Tél : 03 24 59 66 49  
Mél : pref-securite@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le **03 NOV. 2020**

Le Préfet  
à  
Destinataires in fine

Objet : Nouveau format d'attestation de déplacement dérogatoire dans l'application TousAntiCovid

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, tout déplacement hors de son lieu de résidence est interdit à l'exception d'une liste de déplacements autorisée et sous réserve de la présentation d'une attestation de déplacement dérogatoire permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

L'application TousAntiCovid incorpore à présent une fonctionnalité permettant de remplir l'attestation de déplacement dérogatoire au format numérique, directement depuis un téléphone portable. Cette application génère un QRCode identique à celui déjà présent dans les attestations éditées par le Ministère de l'Intérieur ; il est lisible par les terminaux Neo pour faciliter les opérations de contrôle par les forces de l'ordre.

En cas de difficulté à lire le QRCode, une traduction au format texte est également accessible en appuyant brièvement sur le QRcode.

Les images ci-dessous illustrent le format de l'attestation issue de l'application TousAntiCovid.



Afin d'éviter toute difficulté pour les citoyens qui y auraient recours, je vous invite à sensibiliser l'ensemble de vos effectifs contribuant aux contrôles sur cette nouvelle modalité d'attestation et me faire remonter toutes les difficultés rencontrées lors des contrôles.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice des services du cabinet,

  
Anne GABRELLE